ANNEXE 1

« Veille en matière d'offres d'emploi publiées »
Orientations d'Emploi-Québec en matière juridique, d'éthique et de qualité

Comportement identifiés comme pouvant être illicites, criminels ou immoraux et que l'on retrouve dans une offre ou une candidature publiée sur *Placement en ligne*		
Titre d'emploi / Offre d'emploi	**Orientation EQ/ Aspect**	**Commentaire**
Entreprise oeuvrant dans l'industrie du divertissement pour adultes et offrant des emplois de :		
Danseuses/danseurs nus	Retirer/Éthique	Malgré le fait que cela n'est pas illégal
Serveuses/serveurs sexy	Conserver	Pas illégal en soi et très peu probable que ce soit immoral. Il s'agit en fait d'un emploi de serveurs et serveuses légèrement vêtu, mais la personne n'a pas à se dévêtir.
Masseuses/masseurs érotiques	Retirer/Juridique	
Prostituées/prostitués	Retirer/Juridique	
Employé(e) d'une boutique érotique	Conserver	Ce n'est pas illégal, ni immoral.
Employé(e) d'un comptoir de location de vidéos érotiques	Conserver	
Employé(e) d'une ligne téléphonique érotique	Retirer/Éthique	
Actrices/acteurs pornographiques	Retirer/Éthique	
Autres emplois liés à l'industrie du sexe tels que : concierge, commis ou serveuses ou serveurs non sexy dans un bar de danseurs/danseuses ou dans un restaurant	Conserver	En fait, ces employés n'ont pas à se dévêtir.
Offre d'emploi ayant un hyperlien dirigeant l'utilisateur vers un site Internet à connotation sexuelle.	Retirer/Éthique	Afin d'éviter qu'Emploi-Québec y soit associée.
Entreprise offrant des emplois de mannequins / escortes dans le but de participer à des événements spéciaux		
Mannequins accompagnatrices	Conserver	Cependant, les offres faisant référence à une collaboration sexuelle devraient toutes être retirées.
Escortes	Retirer/Juridique	
Entreprise oeuvrant dans le domaine de la vente et ayant une structure à paliers multiples pouvant s'apparenter à de la vente pyramidale		
Vente à paliers multiples légale	Conserver	
Vente pyramidale	Retirer/Juridique	Il est très difficile pour le CAP de déceler s'il s'agit de vente pyramidale (complexe en soi), mais, dans le doute, le CAP pourrait vérifier auprès des organismes compétents en la matière afin de statuer, soit l'Office de la protection du consommateur et la Sûreté du Québec.
Entreprise qui a fait ou fait l'objet de plaintes de la part d'utilisateurs auprès du CAP, du BRP, de l'OPC ou à la CNT, etc., mais sans avoir été condamnée.		
	Conserver	Le CAP ne peut se baser que sur le contenu de l'offre d'emploi. Si elle est conforme, l'offre ne peut être retirée. Le CAP ne peut que rediriger le plaignant que vers l'organisme compétent.
Divers types d'offres d'emploi où des orientations ont été retenues		
Offre qui annonce une rémunération sous le salaire minimum.	Retirer/Juridique	Le CAP doit contacter l'employeur afin de valider le salaire affiché. S'il s'avère que le salaire est non conforme à la LNT, l'offre d'emploi sera retirée le temps que l'employeur modifie son contenu.
Offre d'emploi exigent de travailler au-delà du nombre heures normales hebdomadaires.	Conserver	Une telle offre ne devrait intéresser que les personnes consentantes à le faire (?). Cependant, le CAP devrait communiquer avec l'employeur pour fins de précision.
Offre contenant des éléments discriminatoires (âge, origine, sexe, etc.)	Retirer/Juridique	Si la discrimination est évidente et explicite. Le CAP devra republier l'offre d'emploi lorsque l'employeur l'aura modifié.
Offre pour laquelle les champs obligatoires ne sont pas remplis ou sont mal remplis	Retirer*/Qualité	*Le CAP doit en aviser l'employeur, avant de la retirer, afin que l'employeur puisse compléter ou rectifier son offre, selon le cas.
Offre d'emploi nécessitant un investissement financier (ex : franchise)	Évaluer cas par cas	Pour ce type d'offre d'emploi, il est suggéré de demander plus de renseignements sur les aspects financiers (coûts d'opération détaillés, apport d'équipement, etc.)